

**LES ZONES PAVILLONNAIRES
A LA MODE « PLU » DU MAIRE**

Le maire et son adjoint à l'urbanisme s'étaient illustrés lors du Conseil Municipal (CM) du 15 décembre 2015 pour affirmer que, contrairement à ce que nous soutenions, le règlement du PLU ne pouvait pas entraîner la transformation des zones pavillonnaires en zones de petits collectifs et qu'il n'y avait « aucun promoteur prêt à acquérir un pavillon pour faire un petit collectif ». (voir PV du CM du 15/12/2015 pages 27 et 28).

Et pourtant force est de constater qu'ils ont délivré rue Melle Mars en zone UE (pavillonnaire) le Permis de Construire d'un immeuble de 12 logements de 12 m de haut qui remplace une belle maison de caractère en très bon état.

Alors qui dit vrai ?

Sans compter que cette rue Melle Mars est très étroite et qu'y rajouter encore une douzaine de logements - et d'autres après ? - va la congestionner.

Ce PLU détruit bien les zones pavillonnaires

Bulletin trimestriel septembre 2018 – n°54

Directeur de la publication : Jean - Jacques Campan - ISSN 1774-4725

Association « La Voix des Scéens » - B.P. 56 - 92330 SCEAUX -

Courriel : contact@lavoixdessceens.com

LES SHADOKS (suite)

Sur la planète fiscale des Shadoks, ceux-ci pédalaient, pédalaient, rien que pour rester sur place et financer les projets croissants du grand chef. Alors le grand chef attira d'autres Shadoks pour pédaler avec eux. Au début, ceux-ci se serrèrent pour faire de la place aux nouveaux cyclistes. Le grand chef avait promis que leur petite ville resterait charmante, à taille humaine, et que son style local serait préservé. Un chef tient toujours ses promesses, non ? Il fit mine de les écouter en organisant un beau spectacle de magie : la « concertation sur le centre-ville » ! Il leur promit espaces verts, places avec cafés et terrasses, distractions nouvelles, et même une « école des arts culinaires » avec son restaurant pour les amateurs de bonne chère. « Bravo » crièrent ceux-ci pédalant dans la joie et l'enthousiasme. Tout cela ne mangeait pas de pain et mettait tout le monde d'accord. Cependant, ils tombèrent de haut en découvrant la maquette du futur centre ainsi que d'autres projets bien différents des promesses. Certains pédalaient beaucoup, de gré ou de force (ayant parfois du mal), mais cela ne suffisait plus. Alors le grand chef décida de décourager ceux qui s'obstinaient encore à prendre leur voiture : « Pédalez, vous dis-je, car la voiture, même électrique ou hybride, c'est sale, ça pollue. Seul le vélo est à la mode, maintenant. Même si cela va vous coûter 226 000 € dans les 3 prochaines années pour continuer à pédaler, vous ferez des économies d'essence ». Et « en même temps » (comme disent certains), il fallait bien loger les nouveaux Shadoks de plus en plus nombreux. Alors d'autres se mirent à construire, construire. Et ils construisirent selon leur propre fantaisie (qu'ils qualifiaient d'innovation architecturale), et à la hauteur permise par un nouveau règlement inventé tout exprès : le PLU – signifiant **PLUs haut, PLUs grand, PLUs dense**. Tant pis si cela ne plaisait qu'à eux-mêmes et pas aux autres Shadoks dont on n'avait jamais vraiment demandé l'avis, de toute façon. « Pédalez, pédalez, il n'y a rien à voir ». Un jour cependant, les Shadoks levèrent le nez de leur guidon et virent qu'il n'y avait **PLUs** guère que des grands bâtiments **PLUs hétéroclites** et **PLUs élevés** les uns que les autres : il n'y avait presque **PLUs** de soleil, **PLUs de place** pour circuler, **PLUs** d'harmonie villageoise. « Alors c'est ça, votre PLU ? » demandèrent-ils au grand chef. Mais il n'y avait **PLUs de grand chef** : il avait disparu....

Toute ressemblance avec des faits réels serait fortuite.

Sire, est-il vrai que le PLU de février 2015 a été annulé par le tribunal administratif ?



Pas grave, mon brave, d'autres versions suivent. Peu importe si le manant ne s'y retrouve PLUs, il paye !



La Voix des Scéens	Adhésion <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input type="checkbox"/>	b54
Nom.....	Prénom		
Adresse.....			
Téléphone.....			
Courriel			
<input type="checkbox"/> Cotisation simple : 20€	<input type="checkbox"/> Cotisation bienfaiteur		
Chèque à l'ordre de « La Voix des Scéens »	BP 56	92330 SCEAUX	
Date.....	Signature.....		
(Déduction de votre impôt sur le revenu : 66% du versement dans la limite de 20% du revenu imposable)			